



Mairie de Saint-Derrien

Lettre d'information

31 mars 2020

Le nombre de personnes hospitalisées ou décédées ne cesse d'augmenter et ce sur tout le territoire et que l'on soit plus ou moins âgé. Il convient donc que chacun agisse et applique les règles qui nous sont imposées.



L'accueil de la mairie est fermé et ce jusqu'à nouvel ordre.

Néanmoins, les demandes urgentes seront traitées: état civil indispensable, secours d'urgence, sur rendez-vous uniquement.

Vous pouvez joindre le numéro habituel de la mairie : 02.98.68.52.44 (en cas d'urgence le numéro de téléphone portable du maire vous est indiqué)

ou adresser un mail à saint.derrien@wanadoo.fr : APRIMLÉGIER pour ceux qui ont un accès à internet

Rappel :



L'arrêté du Préfet en date du 19 mars 2020 portant interdiction d'accès aux espaces côtiers et aux plans d'eau intérieurs du Finistère n'étant pas respecté, un nouvel arrêté a été pris le 26 mars dernier.

Tout déplacement au plan d'eau est interdit pour quelque motif que ce soit, à l'exception des déplacements liés à une activité professionnelle exigeant la proximité immédiate de l'eau.

Sanctions : amende, voire emprisonnement ou encore suspension du permis de conduire



Quelques numéros/adresses utiles :

- Coronavirus : 0800 130 000 (informations non médicales)
- Communauté de Communes Landivisiau :
 - Accueil : 02.98.68.42.41 ou contact@pays-de-landivisiau.com
 - Relais Petite Enfance : rpe.paysdelandi@gmail.com
 - Halte-garderie 1000 pattes : hg.ccpl@gmail.com
- Rectorat pour garde enfants du personnel mobilisé : 02 23 21 77 74 ou 02 23 21 77 65 ou <http://www.ac-rennes.fr/>
- Violences sur les enfants : 119 - <https://www.allo119.gouv.fr/>
- Violences conjugales : 3919 - <https://arretonslesviolences.gouv.fr>
- Samu : 15 (en cas d'urgence uniquement)
- Urgences dentaires : 09 705 000 205 (au préalable avoir consulté son dentiste)
- ARS Bretagne : www.bretagne.ars.sante.fr
- Préfecture Bretagne : <http://www.prefecturesregions.gouv.fr/bretagne>
- CAF du Finistère : [0810 25 29 30 00](http://0810.25.29.30.00)

SOLIDARITÉ



Face aux tensions en ressources humaines dans certains établissements de santé, l'ARS a mis en place un dispositif d'appel à volontaires : étudiants, professionnels actifs, retraités pour pouvoir venir en renfort : www.renfort-covid.fr

La Région Bretagne a lancé une plateforme numérique pour recenser les offres de services des entreprises (stocks d'équipements de protection individuelle, composants, matériaux, ...) : www.entreprisesunies-covid19.bzh

CORONAVIRUS

Ce qu'il faut savoir

LES
INFORMATIONS
UTILES



0 800 130 000 (appel gratuit)

gouvernement.fr/info-coronavirus

COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?

Lavez-vous très régulièrement les mains

Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir

Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le

Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ? (09/03/2020)

- Par la projection de gouttelettes
- Face à face pendant au moins 15 minutes

QUELS SONT LES SIGNES ?

Fièvre

Fatigue

Toux et maux de gorge

Gêne respiratoire

Maux de tête

Courbatures

PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES RISQUES

STADE 1

Cas importés sur le territoire

→ Objectif
Freiner l'introduction du virus

STADE 2

Existence de cas groupés sur le territoire français

→ Objectif
Limiter la propagation du virus

STADE 3

Le virus circule sur tout le territoire

→ Objectif
Limiter les conséquences de la circulation du virus

STADE 4

Accompagnement du retour à la normale



Comme vous l'avez constaté depuis plusieurs mois le centre bourg est en travaux.

Pour vous occuper pendant le confinement, il vous est proposé de rechercher dans vos albums et placards des photographies du bourg qu'elles datent de quelques mois, plusieurs années voire plusieurs siècles !

Bien évidemment, dans le contexte actuel, il vous est interdit de vous déplacer à la mairie pour les déposer. Vous pouvez les envoyer par mail à saint.derrien@wanadoo.fr ou attendre la fin du confinement pour venir les apporter en mairie.

Peut-être pouvez-vous solliciter vos voisins, votre famille, vos amis par téléphone pour leur demander de chercher également ! Attention en aucun cas, vous devez sortir de chez vous !

N'ayez pas l'idée d'aller prendre des photographies : c'est actuellement interdit !

Les photographies présentant des personnes ou des visages ne seront pas exploitées.

Bonnes trouvailles !